

N° de l'OMP
N° MINOS
N° MINUTE :

Des minutes du greffe
du Tribunal judiciaire de PONTOISE
trait le jugement dont la teneur suit :

Tribunal de Police de Pontoise
1ère à 4ème classe

JUGEMENT SUR OPPOSITION A JUGEMENT

Audience de la chambre 9 du VINGT-DEUX NOVEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE à
TREIZE HEURES ET TRENTE MINUTES ainsi constituée :

Président :
Greffier :
Ministère Public :

Mention minute :
Délivré le

Le jugement suivant a été rendu :

A

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

Copie Exécutoire le

PREVENU :

A

Nom		
Prénoms		Sexe :
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Demeurant		Dépt :

A

Nationalité

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat par
avocat au barreau de Paris, intervenant pour le cabinet DEHAN
SCHINAZI, avocats au barreau de Paris, E1098.

Prévenu des chefs de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC
LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natinf : 6096) avec le véhicule immatriculé
- CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC
LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natinf : 6096) avec le véhicule immatriculé

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

MOTIFS

Sur l'action publique :

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant en **audience publique**, en premier **ressort**, et par jugement **contradictoire** à l'encontre de

Sur l'action publique :

DECLARE recevable l'opposition formée par

MET à néant le précédent jugement en date du 15/12/2023 et statuant à nouveau :

DECLARE Monsieur _____ **non coupable** pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

RELAXE Monsieur _____ des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur _____, président, assisté de _____ greffière placée, présente à l'audience et lors du prononcé du jugement.

La présente décision a été signée par le président et la greffière.

La Greffière,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

